

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL – N° 86 – MARS 2018

Ce bulletin a été réalisé par Bruno Laulan, Odile Marchal, Elisabeth Rouet, Dominique Royer, Philippe Rudant.

Un mois de mars combatif

Sommaire

Edito	P.1
Revendicatif	P.2
Revendicatif	P.3
Educatif	P.4
Actualités	P.5
Actualités	P.6
Retraité.(e)s	P.7
Brèves - Se syndiquer	P.8

A l'issue du premier comité interministériel de la transformation publique, le Premier ministre et le ministre de la Fonction Publique n'ont eu pour seules annonces qu'un plan de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, l'instauration de la précarité via la contractualisation, le développement d'un management centré sur l'individualisation et une rémunération différenciée.

Que de mépris pour les fonctionnaires ! Que de mépris pour les missions qu'ils exercent et pour l'ensemble de la population !

Pourtant les services publics sont notre bien commun, à destination de tou-tes les citoyen(ne)s, sans distinction sociale ni géographique. Les services publics sont garants de solidarité, d'équité, d'égalité d'accès et de traitement pour tou-tes, ils favorisent le lien social. Un sondage récent plébiscite les services publics et ses missions : 75% des sondés souhaitent plus de proximité et de fonctionnaires, notamment dans les zones rurales défavorisées.

La FSU avec les autres organisations syndicales ne laisse pas faire ! Elles combattent toutes ces mesures par diverses actions et manifestations : le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, ou encore le 15 mars, celle des EPHAD, et plus largement de toutes les maisons de retraite, pour demander plus de moyens et un vrai débat sur le vieillissement de la population.

Enfin, le 22 mars : journée de mobilisation de la fonction publique, pour lutter contre la politique de ce gouvernement, qui ne cesse de s'attaquer aux fonctionnaires, et maintenant à leur statut.

La FSU et ses syndicats sont sur tous les fronts, pour garantir des services publics de qualité, au service de toutes et de tous, et permettre à tou-tes ses agent(e)s de travailler dans de bonnes conditions.

ATTENTION AUX PICKPOCKETS

ILS SONT AU GOUVERNEMENT
ILS AGISSENT DANS L'OMBRE
ILS NOUS FONT LES POCHEs.

FONCTIONNAIRES, SI VOUS EN VOYEZ UN,
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS LE SIGNALER.

**Et vous croyez qu'on allait se laisser
faire les poches sans crier au voleur ?**



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

**Parce que nous faisons confiance
aux représentants du SNUipp-FSU.**



adherer.snuipp.fr

SNUipp
FSU

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN
F.S.U.

14 février 2018 : Audience FSU avec la DGAFP* - DANGER !

Le gouvernement entend ouvrir
4 nouveaux chantiers

Deux sujets qui devraient être abordés un peu plus
tard, pour un premier temps conclusif fin octobre

Deux sujets immédiats à traiter pour juillet 2018

- ◆ **Le dialogue social** (rôle et fonctionnement des instances de dialogue social, CAP, CT, CHSCT) : réfléchir aux attributions des CAP qui pourraient intervenir seulement en recours, réfléchir à l'articulation CAP nationales / locales. La FSU a fait remarquer qu'il n'était pas totalement raisonnable d'ouvrir un tel chantier avant les élections professionnelles.
- ◆ **Les conditions de recrutement des contractuels** : l'idée est de permettre davantage le recours aux contractuels.

* Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

- ◆ **Accompagnement individualisé et mobilité** : derrière l'idée des plans de départ volontaire, on sous-entend qu'il n'y aura pas de mesure générale proposée à tous les fonctionnaires. Ces plans seraient proposés uniquement dans les administrations qui se restructurent. Les dispositifs de reclassement ne sont pas remis en cause. Cependant la notion « d'acceptabilité » reste à préciser, dans la mesure où 3 postes « acceptables » doivent être proposés à certains fonctionnaires dont l'emploi est supprimé.
- ◆ **Individualisation des rémunérations** : aucune communication précise n'a été donnée, mais il a été question de reconnaissance et de mérite.

La FSU a remis en cause le processus proposé, qui consiste à aborder la forme comme préalable aux discussions de fond. Elle a redit que sur le fond, elle ne partageait pas les entrées dans ces débats et les objectifs de suppressions de postes, de gel des salaires, de recours au contrat, d'individualisation excessive. Sa demande d'avancer le rendez-vous salarial afin d'aboutir à une amélioration pour toutes et tou-tes les agents a été entendue : il est prévu pour la mi-juin.

Plan de départs volontaires : SCANDALE !!

Le gouvernement a annoncé qu'il voulait supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique, 70 000 dans la fonction publique territoriale et 50 000 dans la fonction publique d'Etat.

Il a déjà légalisé la rupture conventionnelle collective dans le privé, qui se résume à des plans de licenciement, sans conférer les droits et les possibilités de recours. Maintenant il veut procéder dans la fonction publique à des licenciements déguisés.

D'après M. Darmanin, il s'agit « d'imaginer avec les agents publics un plan de départs volontaires pour ceux qui souhaiteraient partir, en conséquence de la réforme de l'Etat ». "Il ne s'agit pas de faire un plan de départs volontaires pour tout le monde, bien évidemment. Il faut adapter nos services publics et le faire avec et pour les agents publics".

Ne rêvons pas, il ne s'agit pas bien évidemment ici de préretraite, ni encore moins de cessation progressive d'activité !



Dans le cadre actuel, nous voyons déjà les difficultés que les agents éprouvent à faire respecter leurs droits, en cas de restructurations de service. Il est assez évident que la généralisation de plans de départs volontaires non seulement pourrait faciliter la mise en œuvre de plans de destruction du service public, mais aussi faciliter des départs, soit disant volontaires, mais en réalité forcés.

Cette nouvelle annonce sur la Fonction Publique a récemment soulevé de nombreuses interrogations.

Y a-t-il une planification de ces départs ? Qui va partir ? Quels sont les services de la Fonction Publique qui sont touchés ? Dans quelles conditions ces départs « volontaires » se feront-ils ?

La FSU s'insurge contre la diminution du nombre d'agents de la Fonction publique, ainsi qu'au recours à des contractuels, qui ne peut être la solution au remplacement des agents de l'État.

Mouvement inter académique PEGC

Cette année, le mouvement inter académique était très limité : une seule demande de mutation non satisfaite à ce jour. Comme les autres années, nous regrettons que toutes les demandes ne soient accordées, eu égard au grand nombre de poste libérés par les départs à la retraite de nos collègues PEGC.

Comme les autres années, nous sommes intervenus en groupe de travail pour dénoncer cet état de fait.

En effet, il est regrettable que certaines académies refusent toujours, toute entrée de PEGC, sans discernement, malgré les sollicitations régulières des services de la DGRH*.

En conséquence, le droit à muter des collègues PEGC s'en trouve entravé, ce qui n'est pas acceptable et ce que le secteur PEGC du SNUIPP a dénoncé avec force.

*Direction Générale des Ressources Humaines.

Modalités d'attribution du DNB 2018 (BO n°1 du 4 janvier 2018)

Après analyse des résultats du DNB 2017, le ministère a fait les constats suivants :

- ◆ Concernant le taux de réussite : 30 % des élèves avaient le DNB avant de passer les épreuves terminales et 52 % n'avaient que 30 points à récupérer.
 - ◆ Concernant la conception des sujets : l'obligation d'un thème commun a rendu difficile leur élaboration.
- Pour ces raisons, il est prévu pour le DNB 2018 un renforcement du poids de l'examen final.
Par ailleurs, une hiérarchie entre les disciplines est introduite par la prédominance du français et des maths.

COMPARATIF DNB 2017/2018

DNB 2017	Français (comprendre, analyser, interpréter)	Dictée, réécriture	Travail d'écriture	Hist-géo/EMC
	avec thématique commune			
	50 points			50 points
	20 points	10 points	20 points	
DNB 2018	1 h	30 min	1 h 30	2 h
	50 points	10 points	40 points	50 points
	1 h 10	20 min	1 h 40	2h
	Français (comprendre, analyser, réécriture)	Dictée	Rédaction	Hist-géo/EMC

DNB 2017	Maths	Phys-Chimie/SVT/Techno*
	avec thématique commune	
	50 points 2 h	50 points 1 h
DNB 2018	100 points 2 h	50 points 1 h

* 2 disciplines sur trois choisies par la commission nationale d'élaboration.

Les candidats seront reçus s'ils obtiennent 400 sur 800 points (350/700 au DNB 2017).

Validation du socle (400 points)

Pas de changement

L'épreuve orale (100 points)

Pas de changement, si ce n'est la réintégration de l'histoire des arts comme sujet possible.

Calendrier DNB 2018

Jeudi 28 juin 2018 : Français (matin) - Mathématiques (après-midi)

Vendredi 29 juin 2018 : Histoire-Géographie (matin) - Sciences (après midi)

Nouvel enseignement facultatif : la chorale

Un arrêté publié au J.O. du 2 février inscrit la chorale dans les enseignements facultatifs, dans la limite de 72 heures annuelles dont au moins une heure hebdomadaire. La chorale entre ainsi dans les horaires, aux côtés des langues et cultures de l'antiquité ou des enseignements européens. Le ministre applique ainsi ses engagements du "Plan chorale", même si le statut de la deuxième heure n'est pas clairement fixé par l'arrêté.



Les SEGPA pour la réussite de toutes et tous : un enjeu d'égalité

D'après une note de la DEPP* de janvier 2017, « près de 4 élèves de SEGPA sur 10 ont obtenu un diplôme huit ans après leur entrée en sixième en 2007 ».

*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Ces chiffres montrent bien que la SEGPA est **un outil efficace contre l'échec scolaire**. Elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire, en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».

Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle.

La circulaire d'octobre 2015 sur les SEGPA n'a cependant pas permis d'améliorer les conditions d'exercice et d'accueil des élèves dans ces structures. Les conditions d'étude des élèves et de travail des enseignants (et de salaire) se sont dégradées.

Pour la FSU, la qualité de cette structure dépend des moyens qui lui sont consacrés : des enseignantes et enseignants formés, des temps de concertation, des groupes classes respectés...



Rémunération et salaire au 1er janvier 2018

Au 1er janvier 2018, le salaire net des fonctionnaires (hors primes et avancement) a baissé, créant une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Cette diminution est due à l'augmentation du taux de cotisation pour la pension civile et à l'augmentation de la CSG pas totalement compensée.



PERTE DU POUVOIR D'ACHAT !

Le taux de cotisation « pension civile » passe de 10,29% à 10,56 % ce qui représente de 4 à 10 € de cotisation supplémentaire par mois (soit autant de salaire net en moins !).

L'augmentation de la CSG de 1,7 point est compensée par :

- ♦ la suppression de la « cotisation exceptionnelle de solidarité » (initialement dévolue au chômage), elle était de 1%.
- ♦ la mise en place d'une « **indemnité compensatrice de la hausse de la CSG** ».

Cette indemnité ajoutée à la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité devait neutraliser les effets de la hausse de 1,7 point de la CSG (déductible) au 1^{er} janvier 2018.

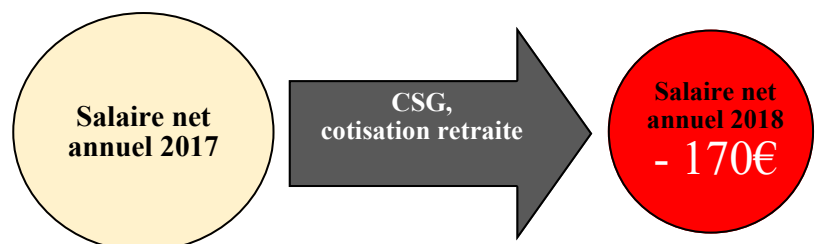
Cette indemnité compensatrice sera calculée au 1^{er} janvier 2018 et pourra faire l'objet d'un ajustement au 1^{er} janvier 2019 sous réserve qu'elle soit plus favorable à l'agent.

Passée cette date, le montant sera immuable quelle que soit l'évolution de carrière et de salaire de l'agent (avancement d'échelon, promotion de grade, primes diverses).

Déjà pour l'année 2018, l'indemnité ne compensera pas la hausse de la CSG et occasionnera une perte annuelle nette de plus 50 € selon l'indice.

La (pseudo) compensation de la hausse de 1,7 point de la CSG va s'éroder dans le temps. En effet, si la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité est exprimée en pourcentage, l'indemnité compensatrice sera à compter du 1^{er} janvier 2019 une valeur fixe qui n'évoluera pas dans le temps.

De plus si l'on ajoute l'augmentation du taux de cotisation retraite, le différentiel salarial annuel net par rapport à 2017 sera d'environ 170 € pour les agents proches des fins de carrière (comme les PEGC).



Le redoublement, le retour !

Un décret n° [2018-119 du 20-2-2018](#) est paru au J.O. du 21-2-2018 (repris dans le BO n°8 du 22 février 2018). Il modifie les articles du code de l'éducation qui se réfèrent au redoublement.

Le redoublement ne peut être prononcé à titre exceptionnel que lorsqu'un dispositif d'accompagnement pédagogique mise en place n'a pas permis de palier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève. Ce dispositif peut prendre la forme d'un PPRE.

Ce qui veut dire que cela va engendrer un travail supplémentaire pour les collègues sans décharge horaire ni compensation financière.

Pour le SNUipp/FSU, d'autres leviers sont possibles :

- **l'abaissement des effectifs par classe**
- **la formation des enseignants au repérage des obstacle aux apprentissages au sein de la classe**
- **la construction de réponses pédagogiques adaptées.**

Grand programme de transformation de l'administration, doté d'un fond de 700 millions d'euros...

Dans les grandes lignes...

Il s'agit ici de «réinterroger» l'action publique pour la transformer, et aboutir d'ici 2022 à 60 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques et à la suppression d'environ 120 000 emplois de fonctionnaires. L'objectif affiché de la mission est triple : améliorer la qualité des services publics, moderniser l'environnement de travail des agents, et... réduire les dépenses publiques !

«Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale». Il est clairement précisé les domaines à réformer : périmètre des politiques publiques dont chaque ministère a la charge ; suppression de chevauchements de compétences, transferts possibles entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions ; économies durables et structurelles ; pistes d'amélioration de la qualité du service.

Dans ce cadre, un comité Action Publique 2022 (CAP22), chargé d'auditions multiples, a la charge de remettre un rapport au printemps 2018. Ce comité est composé d'économistes du FMI ou d'experts, anciennement membres de la commission Attali créée en 2008 par Nicolas Sarkozy.

Sur la forme, nous dénonçons l'opacité totale sur le choix des participants amenés à donner leur avis sur l'avenir des services publics. Qui sont-ils et que représentent-ils ? Se parer ainsi d'un vernis de consultation large relève plus d'une opération de communication que d'une réelle volonté d'écouter les citoyen-nes. Elle accentue également le sentiment démagogique que les corps intermédiaires, dont les syndicats, sont des obstacles à contourner.

Sur le fond, une très large majorité de françaises et de français sont attachés aux services publics et à toutes les valeurs qu'ils portent.

Pour assurer ces missions, les services publics et les fonctionnaires sont les plus à même d'y répondre.



Consultation des agents et des usagers

Intitulée « Forum de l'Action publique », cette large consultation s'est tenue de novembre 2017 à février 2018. Elle a pris la forme d'une plate-forme numérique et d'événements organisés dans chaque région pour mobiliser les agents présents sur tout le territoire.

Son but ? Recueillir les propositions des usagers et des agents, à la fois sur les missions du service public et sur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

Elaboration et mise en œuvre

Une phase d'élaboration et de mise en œuvre doit maintenant suivre, à partir des arbitrages politiques du Président de la République et du Premier Ministre.

Porter un autre projet avec la FSU et ses syndicats nationaux

La FSU a participé aux forums de l'Action publique, pour porter dans les débats une autre voix que celle très libérale du gouvernement. Elle a organisé, en parallèle, des temps forts à l'extérieur de ces forums, pour tenter de rendre visible son projet syndical : initiatives unitaires locales comme rassemblements, conférences de presse.

Lors de la clôture de cette action ministérielle, la FSU organisera un grand « contre-forum », pour porter dans le débat public et médiatique les revendications des agent-es et la nécessité de renforcer les moyens dédiés à la Fonction Publique pour remplir ses missions. Nous devons nous mobiliser pour ne pas laisser le gouvernement casser notre modèle social et nos systèmes de solidarité.

Dès juillet 2017, la FSU avait demandé un Grenelle de la fonction publique, afin de discuter d'abord des missions avant de lancer des réformes, sachant que la société n'a jamais eu autant besoin qu'aujourd'hui de plus de cohésion sociale, de lutter contre les inégalités, de s'adapter à l'évolution démographique, au vieillissement de la population, de prendre en compte les transitions numériques, écologiques... Ce qui suppose par conséquent des services publics, des agents en nombre suffisant et bien formés, l'émergence d'un certain nombre de métiers sur des emplois statutaires et permanents.

Baisse des pensions de retraite au 1er janvier 2018

C'est une mesure phare du programme d'Emmanuel Macron, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 : l'augmentation de 1,7% de la CSG, sans compensation pour les retraité(e)s*.

En effet les retraité(e)s payent la CSG mais pas les cotisations maladie et chômage. Par conséquent, ils sont impactés par l'augmentation de la première mais pas compensés par la baisse des secondes. *Sauf pour 40% d'entre eux, gagnant moins de 1.200 euros brut (pour un célibataire), qui sont épargnés.

25 euros en moins sur une pension de 1500 € brut

Concrètement, donc, une pension de 1.500 euros brut est amputée ce mois-ci de 25,50 euros nets. Ce qui correspond, en perte de pouvoir d'achat net, à un recul d'un peu plus de 1,8%. Ce décalage, que certains retraités se sont étonnés de constater début janvier au moment du versement des retraites complémentaires, est dû à une subtilité de calcul sur laquelle le gouvernement n'avait pas insisté : la somme en moins est calculée sur le montant brut mais retirée... du montant net, ce qui augmente mathématiquement son poids relatif.

A noter : pour comprendre le calcul, que la CSG n'est calculée que sur 98,25% du salaire. Une hausse de 1,7 point de la CSG équivaut donc à 1,67% du salaire brut.

Perte de pouvoir d'achat pour les retraité(e)s

Réduire le pouvoir d'achat de personnes qui ont pour vivre à peine plus de 1000 euros par mois, il fallait y penser et il fallait le faire. Ce gouvernement n'a pas hésité, après la diminution de 5 euros des APL, il s'est attaqué également aux petites retraites et dans le même temps les plus riches voient leurs revenus augmenter. Cette politique est intolérable et particulièrement inique pour des millions de gens ; la FSU et ses syndicats la combattent sans relâche.



EHPAD : un taux d'encadrement très insuffisant

Des conditions d'accueil pour les résidents, et de travail pour les personnels... inadmissibles !!!

Plusieurs milliers de personnes étaient rassemblées dans toute la France le 30 janvier, à l'appel d'une large intersyndicale, pour dénoncer des conditions de travail inadmissibles, du fait d'un manque de personnels criant dans les EHPAD*... Ce mouvement de grève inédit, qui réunit tous les personnels dénonce le taux d'encadrement de 0,6 même de 0,3 dans certains établissements (trois salariés pour dix résidents) contre un pour un dans d'autres pays. Le 15 mars le mouvement a été étendu à toutes les maisons de retraite, le gouvernement n'ayant pas reçu les OS suite au 30 janvier. Ce déficit d'encadrement conduit les personnels à accomplir les tâches quotidiennes de base à la chaîne, sans avoir le temps nécessaire pour les effectuer avec sécurité et dignité pour les patients. Depuis plusieurs mois, les personnels réclament « davantage de moyens humains pour plus de dignité ». En 2017, une centaine de grèves dans des EHPAD ont été recensées.

Deux revendications principales :

En octobre déjà, des représentants syndicaux avaient adressé une lettre à Emmanuel Macron pour lui signaler une « situation explosive ».

Deux revendications priment, l'application d'un ratio d'1 agent pour 1 résident et l'abrogation d'une réforme contesté du financement. Près de 600 000 personnes vivent dans l'un des 7200 EHPAD aujourd'hui et 400 000 salariés y travaillent selon le ministère de la santé.

Une réponse insatisfaisante :

La ministre de la santé Agnès Buzyn a affirmé que le budget des EHPAD est celui qui va le plus augmenter de la Sécurité sociale cette année, avec 100 millions d'€. Si l'on traduit ce chiffre en postes (2000), il est dérisoire eu égard au besoin pour un encadrement de un pour un. En conclusion, on peut citer François Ruffin (député de la Somme) : "Quand le gouvernement fait des efforts pour les gens normaux, pour les pauvres, ça se chiffre en millions, en dizaines de millions ou en centaines de millions. Mais quand il fait des efforts pour les riches, ça se chiffre en milliards ou en dizaines de milliards".

* EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Brèves - Se syndiquer

Inégalités : 1%, les plus riches, se gavent de plus en plus sur le dos de la population mondiale

Et la France est particulièrement montrée du doigt par l'ONG Oxfam. Et pour cause, le fossé entre riches et pauvres atteint des sommets dans l'Hexagone.

1%, les plus riches, a obtenu, à eux seuls, 22% des richesses produites en 2017, alors qu'ils n'en possédaient que 17% il y a 10 ans. Sur les 20 dernières années, la fortune totale des plus grandes richesses françaises a été multipliée par 12 alors que le nombre de personnes pauvres a augmenté de 1,2 million.

Et ça ne devrait pas aller en s'améliorant...

Cette "tendance à l'accroissement des richesses [...] devrait s'accroître davantage encore à la suite de la dernière réforme fiscale du gouvernement qui profitera aux plus aisés", indique l'Oxfam.

Découvrir, comprendre, débattre, s'informer



DE QUI S'AGIT-IL ?

Il a qualifié le travail du Comité Action Publique 2022 de "machine de guerre" contre le Service public ?

REPONSE : ANICET LE PORS

NOUVEAU

Lettre électronique PEGC
infos nationales
(SNUIPP-FSU)

La première lettre a été envoyée le 26/01/18.

Pensez à consulter votre messagerie professionnelle !

Médecine de prévention

La santé des personnels est un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader et les problèmes de santé liés à l'intensité du travail, au bruit, aux mauvaises postures, aux pressions, comme les risques psychosociaux augmentent...

La FSU et ses syndicats nationaux lancent avec vous une campagne pour réclamer plus de moyens pour la santé au travail.

Une pétition électronique pour exiger un service de médecine de prévention de qualité est en ligne sur : <https://sante-au-travail.fsu.fr>

Elections professionnelles dans la fonction publique

Dans l'éducation nationale, ces élections se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Elles revêtent une grande importance, parce qu'elles déterminent les représentants des différentes instances (CAPA, CTA, CTM), qui défendent l'ensemble de la profession, mais aussi chacun(e) dans le déroulement de carrière (promotions, mutations, etc.). Enfin, ces élections doivent permettre au SNUipp et à la FSU de disposer des moyens humains militants pour assurer la défense du service public d'éducation et la défense des personnels au niveau local et national.

Ce scrutin doit permettre aux listes SNUipp, SNES, SNEP-FSU aux CAPA PEGC, de rester majoritaires et confirmer à la FSU son poids prépondérant dans l'éducation nationale, mais aussi de retrouver sa première place sur l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.



3 POSSIBILITES pour se syndiquer :

- en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/>
- contacter votre SA
- renvoyer le talon complété

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

Demande à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

SNUipp-FSU - 128, Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Tel : 01.40.79.50.75

Courriel : college@snuipp.fr

Directeur de publication : Bruno Laulan - Imprimerie Rivaton - 93420 Villepinte

N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - Prix au n° : 1 €

Les Pegc - Le Collège



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

